



Distr. : générale
26 septembre 2013

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les
services écosystémiques**

Deuxième session

Antalya (Turquie), 9-14 décembre 2013

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme :
programme de travail pour la période 2014-2018**

**Cadrage initial de l'évaluation thématique de la dégradation
et de la restauration des terres**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Reconnaissant la nécessité de faire avancer le programme de travail pour la période 2014–2018 une fois celui-ci approuvé par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa deuxième session, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont convenu d'établir, pour examen à ladite session, un certain nombre de documents de cadrage initial tenant compte de la hiérarchisation des demandes, suggestions et contributions présentées à la Plateforme et des produits définis dans le projet de programme de travail (IPBES/2/2). On trouvera dans la présente note le cadrage initial pour une éventuelle évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Il a été établi conformément au projet de procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme (IPBES/2/9).

II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

2. L'objectif de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres qu'il est proposé d'entreprendre est de passer en revue des méthodes d'évaluation et de classification de la dégradation des terres, d'évaluer l'état mondial, les tendances et les facteurs de cette dégradation, par région et type de couverture du sol, en tenant compte des différents systèmes de savoirs et de valeurs, d'évaluer les conséquences de la dégradation des terres sur les valeurs de la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain, et d'évaluer l'état des connaissances concernant les mesures permettant d'atténuer la dégradation de la biodiversité et des systèmes écosystémiques et de les restaurer ou d'en récupérer une partie, par région et par type de couverture du sol.

* IPBES/2/1.

B. Bien-fondé

3. Aux fins de la présente note, la dégradation des terres est définie comme un déclin à long-terme de la fonction de la biodiversité ou des écosystèmes ou une perte de services écosystémiques dont les terres ne peuvent se remettre sans aide. C'est un problème environnemental majeur qui touche, de différentes manières et à des degrés divers, tous les continents peuplés de manière permanente. Ce fait a été reconnu par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), dont les participants ont déclaré qu'ils s'emploieraient, dans le cadre du développement durable, à créer un monde où la dégradation des terres n'est plus un problème¹.

4. La dégradation des terres restera un enjeu mondial important pour le vingt-et-unième siècle en raison de ses effets négatifs sur la production agricole, la biodiversité et la qualité de la vie. Selon les estimations, elle est responsable de pertes économiques annuelles se situant entre 50 et 400 milliards de dollars au niveau mondial. Au moins 40 % des terres africaines sont dégradées. Le phénomène est particulièrement sévère et urgent à traiter dans les zones arides (on parle alors de « désertification », affectant 33 % de la surface émergée du globe²). Dans ces zones, les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes qui tirent leur nourriture principalement du sol dépendent de son atténuation..

5. Les formes et causes multiples de la dégradation en font une question complexe et ont jusqu'à présent ralenti sa prise en compte même si certains ont tenté de systématiser cette complexité³. Les évaluations doivent tenir compte du contexte et de différents systèmes de savoirs et être réalisées à des échelles comparables et pertinentes⁴ afin de rester crédibles auprès des principales parties prenantes. Elles doivent également aborder les avantages éventuels qu'il y aurait à rétablir les services écosystémiques et à gérer les terres de manière durable par la suite.

6. Des techniques et stratégies pour combattre la dégradation des terres existent ou sont actuellement mises au point pour certaines situations mais non pour toutes; l'évaluation proposée devra dès lors identifier les lacunes importantes qui existent dans les connaissances et les moyens de les combler. Des évaluations de l'ampleur au niveau mondial de la dégradation des terres et des tendances en la matière, se fondant sur une série d'évaluations régionales compatibles et de l'éventail d'outils existants pour l'atténuation et la remise en état ainsi que le contexte politique pertinent, doivent être réalisées de manière cohérente pour étayer la prise de décision. Les décideurs sont les principaux demandeurs de connaissances sur les synergies possibles et de solutions pouvant être appliquées à court et à moyen termes.

C. Utilité

7. Si elle est réalisée, l'étude proposée fournira une évaluation rigoureuse des catégories de dégradation des terres qui tient compte de l'échelle; elle fera le point sur la dégradation au niveau mondial et les facteurs qui y contribuent, replacés dans leur contexte grâce à l'utilisation de différents systèmes de savoirs; elle évaluera l'influence de la dégradation sur la biodiversité et les services écosystémiques; elle examinera des options pour la réhabilitation et la régénération des terres dégradées et l'atténuation de la dégradation; elle cernera les conclusions pertinentes pour la prise de décisions et la gestion adaptée par les gouvernements, les collectivités autochtones et locales, le secteur privé et la société civile; et elle créera un cadre pour incorporer une démarche systémique dans les systèmes de surveillance de la dégradation et de la réhabilitation des terres et les processus de prise de décision politique. En incluant les savoirs

¹ Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 206.

² H. Eswaran, R. Lal, et P. F. Reich, "Land degradation: an overview", dans *Responses to Land Degradation, Proceedings, Second International Conference on Land Degradation and Desertification* (2005), disponible au Département américain de l'agriculture, <http://soils.usda.gov/use/worldsoils/papers/land-degradation-overview.html> (consulté le 4 octobre 2013).

³ H. J. Geist, et E. F. Lambin, "Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation", *BioScience*, vol. 52, no. 2, pp.: 143–150; J. F. Reynolds et D. M. Stafford Smith, "Do humans cause deserts?", dans J.F. Reynolds et D.M. Stafford Smith, eds., *Global Desertification: Do Humans Cause Deserts?* (Dahlem University Press 2002); D. Sietz, M.K.B. Lüdeke et C. Walther, "Categorization of typical vulnerability patterns in global drylands", *Global Environmental Change*, vol. 21, No. 2, pp. 431–440.

⁴ M.S. Reed et al., "Knowledge management for land degradation monitoring and assessment: an analysis of contemporary thinking", *Land Degradation and Development*, vol. 24, pp. 307–322 (2013).

autochtones et locaux et en tenant compte de l'échelle et du biome, l'évaluation facilitera l'élaboration d'outils d'appui en matière de politique visant à :

- a) Réaliser l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité, qui stipule que d'ici 2020, 15 % au moins des écosystèmes dégradés devront être restaurés;
- b) Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets;
- c) Combattre la désertification;
- d) Réaliser l'objectif de Rio+20 d'un monde où la dégradation des terres n'est plus un problème.

D. Hypothèses

8. L'évaluation se fondera sur les ouvrages scientifiques existants et sur les travaux menés par des institutions telles que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds pour l'environnement mondial. On mettra particulièrement l'accent sur la dégradation des zones arides. La Convention sur la diversité biologique, avec son programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, et la Convention sur la lutte contre la désertification sont les principaux accords multilatéraux sur l'environnement qui mettent l'accent sur les terres sèches et sub-humides. Plusieurs des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité définis par la Convention sur la diversité biologique concernent les terres arides et ont des liens évidents avec des sujets visés par la Convention sur la lutte contre la désertification (par ex. l'objectif 2 du Plan-cadre stratégique décennal 2008-2018 de la Convention sur la lutte contre la désertification : « améliorer l'état des écosystèmes touchés »). Deux conférences scientifiques internationales organisées sous les auspices de la Convention sur la lutte contre la désertification ont déjà rassemblé la communauté scientifique. Les travaux de la Conférence des Parties à la Convention à sa onzième session, tenue en septembre 2013, détermineront aussi la portée de l'évaluation. Celle-ci fera également fond sur les travaux du Partenariat mondial sur les terres de la FAO et de l'Initiative mondiale pour la biodiversité des terres. L'intégration des apports des systèmes de savoirs autochtones et locaux se fera par les publications existantes, des ateliers de dialogue et des réunions de travail au niveau des collectivités locales.

II. Plan des chapitres

9. Il est prévu de présenter les résultats de l'évaluation thématique dans un rapport composé des huit chapitres décrits ci-après.

10. Chapitre 1 : introduction aux concepts de la dégradation des terres et aux options pour en atténuer les effets et remettre les terres dégradées en état, pour différentes régions et biomes :

- a) Le concept de dégradation des terres;
- b) Les catégories de dégradation;
- c) La dégradation des terres en tant que phénomène écologique, notamment le rôle de la biodiversité des sols;
- d) Les effets de la dégradation des terres sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- e) Les variations des concepts de dégradation des terres et des effets de celle-ci en fonction du contexte, compte tenu des différents systèmes de savoirs et de valeurs;
- f) Les variations de la dégradation des terres et de ses effets en fonction de l'échelle (temporelle et spatiale);
- g) Les approches de restauration, d'atténuation et de remise en état applicables à la biodiversité et aux services écosystémiques;
- h) Le contexte politique des dégradations des terres évaluées dans le rapport.

11. Chapitre 2 : aperçu et évaluation des méthodes de surveillance de la dégradation des terres et des effets de cette dégradation dans divers biomes et régions, à différentes échelles et dans le contexte de différents systèmes de savoirs et de valeurs :

- a) Méthodes de surveillance de la dégradation des terres et de ses effets;
- b) Méthodes pour caractériser divers impacts économiques et sociaux (par ex. impacts culturels, psychosociaux, spirituels et esthétiques communs) de la dégradation des terres et de la perte de services écosystémiques;
- c) Méthodes permettant de comparer les résultats obtenus dans différents biomes et contextes socioéconomiques, à différentes échelles.

12. Chapitre 3 : évaluation mondiale de l'état, des tendances et des facteurs de la dégradation des terres par région et type de biome, compte tenu de l'échelle et des différents systèmes de savoirs et de valeurs propres au contexte :

- a) Aperçu des facteurs contextuels et d'échelle (grande ou petite échelle) pertinents dans la surveillance de la dégradation des terres;
- b) Ampleur, tendances et, dans la mesure du possible, facteurs de la dégradation des terres;
- c) Intégration de l'évaluation de la dégradation des terres avec les savoirs autochtones et locaux.

13. Chapitre 4 : évaluation mondiale de l'importance de la dégradation des terres pour la biodiversité et les services écosystémiques, ventilée par région et type de biome en tenant compte de l'échelle et des différents systèmes de savoirs et de valeurs propres au contexte :

- a) Aperçu des facteurs contextuels et d'échelle pertinents dans l'évaluation des effets, comme au chapitre 3;
- b) Ampleur, tendances et facteurs de la dégradation des terres et de la perte de services écosystémiques;
- c) Évaluation des seuils négatifs ou positifs au-delà desquels la régénération est impossible ou au contraire, peut être considérée comme réussie;
- d) Intégration de l'évaluation des effets de la dégradation des terres et du rétablissement de la biodiversité et des services écosystémiques avec les savoirs autochtones et locaux.

14. Chapitre 5 : introduction aux concepts de restauration et de réhabilitation des terres et d'atténuation de la dégradation, pour différents régions et biomes :

- a) Les concepts de restauration des terres, de réhabilitation et d'atténuation pour différents systèmes de savoir et de valeurs;
- b) Approches de restauration, d'atténuation et de réhabilitation applicables à la biodiversité et aux services écosystémiques;
- c) Types de restauration, de réhabilitation et d'atténuation;
- d) Effets de la restauration, de la réhabilitation et de l'atténuation sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- e) Les variations, en fonction de l'échelle (spatiale et temporelle) des méthodes de restauration, de réhabilitation et d'atténuation et de leurs effets.

15. Chapitre 6 : évaluation générale des mesures de régénération des terres dégradées, y compris une évaluation des capacités installées pour la restauration des terres, dans divers régions et biomes :

- a) Évaluation de la superficie, des tendances et du contexte politique des terres faisant l'objet d'une gestion active destinée à atténuer leur dégradation ou à les réhabiliter;
- b) Aperçu des options pour la régénération de terres dégradées, y compris la restauration de la biodiversité et le rétablissement de services écosystémiques et des pratiques autochtones et traditionnelles de gestion de la biodiversité et des services écosystémiques;
- c) Aperçu des options pour créer un monde où la dégradation des terres n'est plus un problème;
- d) Scénarios et modèles pour faciliter l'évaluation du potentiel de restauration, du rôle de la biodiversité dans la restauration et des effets de la restauration sur une série de services écosystémiques,

notamment ceux liés au cycle de l'eau et à l'équilibre du carbone, les effets de rétroaction sur le climat régional et le contrôle des aérosols;

e) Identification des conclusions utiles permettant d'aider les gouvernements, les collectivités autochtones et locales, le secteur privé et la société civile dans la prise de décisions politiques.

16. Chapitre 7 : évaluation des études de cas d'impacts positifs et négatifs de la dégradation des terres et des efforts de régénération sur les économies ainsi que sur la santé et le bien-être des populations et identification des conclusions utiles permettant d'aider les gouvernements, les collectivités autochtones et locales, le secteur privé et la société civile dans la prise de décisions politiques.

17. Chapitre 8 : création d'un cadre pour une approche systémique holistique des évaluations et des processus politiques et décisionnels. Les produits comprendraient un cadre conceptuel, une typologie d'outils et de méthodes et une évaluation des facteurs qui empêchent ou au contraire facilitent l'intégration d'une approche basée sur les écosystèmes dans divers types d'évaluations.

III. Déroulement et calendrier des travaux

18. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour la réalisation de l'évaluation sont indiqués dans le tableau ci-après.

<i>Calendrier</i>		<i>Mesures</i>
2013	Quatrième trimestre	La Plénière examine et approuve le document de cadrage initial établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et demande au Groupe d'experts et au Bureau de réaliser l'évaluation complète après une étude de cadrage détaillée et dans les limites d'un budget convenu (14 décembre 2013).
	Quatrième trimestre	Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts pour l'aider à réaliser l'étude de cadrage (16 décembre 2013-31 janvier 2014).
2014	Premier trimestre	Le Groupe d'experts, par le biais de courriels et de téléconférences, choisit les experts pour l'étude de cadrage, en appliquant les critères approuvés à cet effet et énoncés dans le document IPBES/2/9 (1 ^{er} -14 février 2014).
	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts et le Bureau supervisent la réalisation de l'exercice de cadrage détaillé, y compris l'établissement d'une structure, une estimation des coûts et une étude de faisabilité (3 mois). Une réunion concernant le cadrage se tient début avril 2014.
	Deuxième trimestre	Le rapport de cadrage détaillé est transmis aux membres de la Plateforme et autres parties prenantes qui ont deux semaines, au cours de la deuxième moitié d'avril 2014, pour l'examiner et formuler des observations.
	Deuxième trimestre	En se fondant sur les résultats de l'exercice de cadrage détaillé et les observations reçues des membres de la Plateforme et d'autres parties prenantes, le Groupe d'experts et le Bureau décident de poursuivre ou non la réalisation de l'évaluation, en supposant qu'elle peut être réalisée dans les limites du budget approuvé par la Plénière, dans la première moitié de mai 2014.
	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts pour établir le rapport de l'évaluation. Les noms des experts doivent être communiqués au plus tard fin juin 2014 (un mois et demi).
	Troisième trimestre	Le Groupe d'experts choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs du rapport, en appliquant les critères approuvés à cet effet (1 ^{er} juillet-15 août 2014) (un mois et demi).
	Troisième/quatrième trimestres	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux établissent un premier projet de rapport pour la mi-février 2015 (six mois). Une première réunion des auteurs a lieu en septembre 2014. Des ateliers de dialogue et des réunions de travail au niveau des collectivités, avec des détenteurs des savoirs autochtones et locaux sont organisés.

2015	Premier trimestre	Le projet de rapport est examiné par les experts avant fin mars 2015 (un mois et demi à deux mois).
	Deuxième trimestre	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux établissent le deuxième projet de rapport et un premier projet de résumé à l'intention des décideurs, sous les orientations des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts (avril-juin) (3 mois). Les auteurs se réunissent une deuxième fois en juin 2015.
	Troisième trimestre	Le deuxième projet de rapport et le premier résumé à l'intention des décideurs sont examinés par les experts, les gouvernements et d'autres parties prenantes au cours des mois de juillet et août 2015 (deux mois).
	Troisième/quatrième trimestres	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux du rapport établissent le projet final de rapport et de résumé à l'intention des décideurs sous la supervision des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts multidisciplinaire, au cours des mois de septembre et octobre 2015 (deux mois). Une troisième réunion des auteurs se tient en octobre 2015.
	Quatrième trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'ONU à la mi-décembre 2015 au plus tard (un mois et demi).
2016	Premier trimestre	Le rapport final et le résumé à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux autres parties prenantes pour examen final au cours des mois de janvier et février 2016 (un mois et demi – deux mois). Les gouvernements sont vivement encouragés à transmettre par écrit, des observations sur le résumé à l'intention des décideurs, au plus tard une semaine avant la quatrième session de la Plénière.
	Premier trimestre	La Plénière examine et accepte le rapport et examine et approuve le résumé à l'intention des décideurs à sa quatrième session.

IV. Coûts estimatifs

19. Le tableau ci-après montre les coûts estimatifs de l'évaluation et de l'établissement du rapport correspondant

(en dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Poste de dépense</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût</i>
2014	Réunion de cadrage (40 participants : membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau + autres experts)	Coûts de la réunion (1 semaine, 40 participants) (25 % en nature)	11 250
		Voyages et indemnités journalières de subsistance (30 x 3 000 dollars)	90 000
	Première réunion des auteurs (80 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 85 participants) (25 % en nature)	15 000
		Voyages et indemnités journalières de subsistance (64 x 3 000 dollars)	192 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2015	Deuxième réunion des auteurs (80 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 16 éditeurs-réviseurs + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 101 participants) (25 % en nature)	18 750
		Voyages et indemnités journalières de subsistance (75 x 3 000 dollars)	225 000
	Troisième réunion des auteurs (80 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 16 éditeurs-réviseurs + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 101 participants) (25 % en nature)	18 750
		Voyages et indemnités journalières de subsistance (75 x 3 000 dollars)	225 000

	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2016	Participation de deux coprésidents et de deux auteurs coordonnateurs principaux à la quatrième session de la Plénière	Voyages et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 000 dollars)	9 000
	Diffusion et activités de sensibilisation (résumé à l'intention des décideurs (10 pages) et rapport principal (200 pages))	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'ONU, publication et activités de sensibilisation	117 000
Total			1 071 750